

Communiqué de presse

Nouvelle Convention collective de travail pour la branche carnée suisse à partir de 2027

Zurich, le 12 mai 2025 – Les partenaires sociaux de la Convention collective de travail pour la boucherie-charcuterie suisse, l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV) et l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB), ont convenu une nouvelle Convention collective de travail. Celle-ci entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Les négociations de ces derniers mois se sont concentrées sur des thèmes urgents pour la branche, tels que la pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié ainsi que la pression croissante sur les marges. La nouvelle CCT prévoit entre autres des salaires minimums plus élevés pour les travailleurs qualifiés et une organisation du travail moderne pour les employeurs et les employés, qui répond aux exigences actuelles et futures.

Les organes des deux associations ont approuvé la CCT. La prochaine étape consiste pour les partenaires sociaux à demander au Conseil fédéral de déclarer la CCT de force obligatoire générale jusqu'au 31 décembre 2030.

Avec la CCT 2027, les partenaires sociaux envoient un signal fort en faveur d'une filière viande durable et attrayante. Les partenaires sociaux sont d'accord pour dire confirmer que cela marque une étape importante dans le développement.

Contacts médias:

Giusy Meschi, Directrice, Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB),
tél. 044 311 64 06, mobile: 079 669 69 01, mail: meschi@mpv.ch

Daniel Schnider, Directeur générale, Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV),
tél.: 058 521 53 15, mail: dani.schnider@sff.ch

Service de presse UPSV: Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,
Tél.: 044 385 99 99, Fax: 044 385 99 95, mail: contact@huber-partner.com